

Question écrite du 5 mai 2014 de M. Simon Brandt: «Critères d'adjudication de la rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères».

Je souhaiterais avoir des éclaircissements sur l'adjudication de la rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères de 2013, ainsi que celui de Champel de 2014, soit plus particulièrement sur les choix qui ont amené aux adjudications ainsi qu'à l'échelle de notation qui a abouti à celles-ci.

Lors de cette soumission, il était demandé que les entreprises possèdent trois références significatives et récentes dans le domaine demandé et je me pose donc la question du respect de ces conditions par les entreprises choisies pour réaliser les travaux.

En effet, selon mes informations, l'entreprise qui a reçu l'adjudication du chantier du Bois-des-Frères n'avait alors réalisé qu'un seul terrain synthétique situé sur un autre canton, qui plus est avec un sous-traitant pour le 100% des travaux. Cette entreprise a non seulement reçu la responsabilité du chantier mais a, en plus, reçu la même note qu'une autre entreprise qui a, pour sa part, réalisé plus d'une centaine de terrains de sport.

De plus, il semblerait également que des entreprises ayant soumissionné ont reçu des notes plus basses que les lauréats, alors même que la qualité technique (résistance du gazon, remplissage de la sous-couche, etc.) de leurs propositions étaient supérieures. Enfin, il apparaît que certaines entreprises ayant postulé pour ces deux chantiers ont vu leur notation modifiée entre les deux alors que le cahier de soumission était identique.

Mes questions sont donc les suivantes:

- 1) Quels sont les critères qui ont permis l'adjudication des travaux?
- 2) Est-ce que les critères d'adjudication ont bien été modifiés après la soumission? Si oui, pourquoi?
- 3) Comment des entreprises ayant réalisé un faible nombre de chantiers peuvent-elles recevoir la même note que des entreprises ayant une plus forte expérience?
- 4) Comment la notation pouvait-elle diverger entre ces deux chantiers pour une même entreprise vu que les travaux étaient analogues?
- 5) Depuis 1995, combien d'entreprises différentes ont-elles reçu des adjudications pour des chantiers analogues (rénovation et transformation de terrain de football) par la Ville de Genève? Et pour quel montant au total?